

## Conseil communal du 25 juin 2020

### Interpellation citoyenne sur les violences policières pendant le confinement

**M. Théo Mewis :** Nous, citoyens et citoyennes, souhaitons interpellier le conseil communal. Nous nous adressons au bourgmestre, aux conseillers communaux et aux représentants de la commune dans le conseil de Police.

Notre demande d'interpellation est suscitée entre autres par le comportement de la police le 1<sup>er</sup> mai, à la rue du Monténégro, et le 5 mai dernier, sur la place de Bethléem. Chacune de ces interventions a abouti à des altercations entre des habitants et la police. Mais il y a eu pire encore ! Sur les images choquantes qui ont circulé dans les médias, deux policiers arrêtent deux enfants sidérés, âgés respectivement de 11 et 13 ans, dont l'un est menotté. Monsieur le bourgmestre, vous avez à juste titre condamné ce comportement inadmissible des policiers.

Depuis l'instauration des pouvoirs spéciaux pour contenir l'épidémie du coronavirus, la police a dû faire respecter les mesures sanitaires, en particulier dans nos quartiers densément peuplés, aux logements peu spacieux, quasiment sans espaces publics dignes de ce nom pour se ressourcer. Là, le confinement a pesé plus qu'ailleurs.

Or de nombreux « héros corona » vivent justement dans les quartiers populaires. Ce sont eux qui ont fait tourner notre société pendant le confinement. Ils ont continué à travailler pour assurer les activités de première nécessité.

Les agissements de la police anéantissent les efforts de cohésion sociale menés depuis de longues années par la commune – que ce soit au niveau de l'enseignement, du CPAS, des éducateurs de rue ou du tissu associatif local. Nous sommes fiers de ces traditions solidaires et démocratiques. Nous voulons les sauvegarder. Cela implique des services publics et, notamment, des services de sécurité, au service du peuple, des agents publics qui n'agissent pas à leur guise et font ce qu'ils veulent sans notion d'intérêt général et sans respect pour les plus démunis.

Nos droits fondamentaux sont garantis par la Constitution. Ils doivent être préservés, y compris en cette période de pouvoirs spéciaux. Heureusement, elle ne sera pas prolongée à la fin du mois. Heureusement !

Il est de votre devoir en tant qu'élus du peuple de garantir nos droits fondamentaux. Et il est de notre devoir de vous aider à y parvenir. La force publique est une prérogative et une responsabilité du bourgmestre et du conseil de Police. Le fonctionnement de la police ne peut être sujet à des interprétations arbitraires.

En 2017 déjà, le « Collectif des Madre » a mis le doigt dans la plaie. Si on avait tenu compte des critiques et propositions de ces femmes courageuses, certains problèmes auraient probablement pu être évités pendant cette crise sanitaire. Depuis 2018, le Collectif des Madre se mobilise contre les abus policiers dans notre commune. Il y a déjà eu trois interpellations à ce sujet.

Leurs demandes demeurent plus que jamais d'actualité :

- Une évaluation indépendante de la brigade UNEUS, inscrite dans l'accord de majorité 2018. Un budget a même été dégagé à cette fin. Reste à savoir qui va procéder à cette évaluation indépendante, quand et selon quelles modalités ?

- La révision de la formation initiale et continue des policiers : sur la base de quels critères les policiers de la brigade UNEUS sont-ils recrutés ? Quelle est leur formation à l'antiracisme et aux questions intéressant la jeunesse ?

- L'instauration de récépissés ainsi que d'autres mesures destinées à renforcer le contrôle démocratique de la police ?

- L'instauration d'un dialogue structuré entre tous les acteurs concernés - habitants et acteurs de terrain inclus - pour repenser ensemble la police de proximité. Il faut privilégier la prévention.

Que répondez-vous aux revendications du Collectif des Madre ?

Enfin, notons qu'un nombre impressionnant d'amendes administratives ont été infligées durant la crise sanitaire. Nous proposons que la commune annule ces amendes qui représentent un fardeau financier énorme pour beaucoup de familles.

Après tant d'incidents, il est impossible de ne pas se saisir de la question des violences policières. C'est devenu une simple question de crédibilité démocratique et d'acceptation sociale. Il est hors de question que des policiers agissent à leur guise, de manière disproportionnée et dans un cadre opérationnel flou qui semble hors de tout

contrôle politique et démocratique. C'est au bourgmestre, chef de la police, de maintenir le contrôle sur sa police.

Notre interpellation est accompagnée d'un dossier. Nous n'avons pas le temps de l'aborder en profondeur. Néanmoins, nous avons quelques questions précises :

– En ce qui concerne les événements du 5 mai, place de Bethléem : des policiers ont-ils utilisé des munitions de type Flash-Ball ? Est-il acceptable d'utiliser ce genre d'armes dans de telles circonstances ?

– Le 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du travail, la police a fait des arrestations complètement arbitraires, a procédé à des fouilles à nu dans le commissariat et n'a pas respecté les droits des personnes arrêtées. Quelles mesures allez-vous prendre pour éviter cela à l'avenir ?

Avant de conclure, je voudrais saluer l'interpellation citoyenne qui aura lieu aujourd'hui même au conseil communal d'Anderlecht et portera également sur les violences policières.

*Verscheidene Brusselaars vertelden me dat ze enkel in contact komen met het Nederlands via politieagenten uit Vlaanderen die in Brussel komen werken. Telkens als er iets in Brussel gebeurt, weerklinkt vanuit de Vlaamse politiek de roep voor meer repressie en een eengemaakte politiezone in Brussel. Minister van Binnenlandse Zaken De Crem, de 'sheriff' van de Vlaamse politiek, kwam met zijn bezoek enkele weken geleden aan Anderlecht actief steun geven aan de roep voor een harder politieoptreden. Hier tegenover zeg ik als Vlaamse Brusselaar, niet in het Nederlands, niet in het Frans, maar in het Engels: not in my name.*

Nous, Bruxellois, nous n'avons pas besoin de ce shérif en chef qu'est Pieter De Crem. Nous sommes déjà suffisamment occupés avec les cowboys de notre propre police !

*(Applaudissements sur les bancs du public.)*

**M. Charles Picqué, bourgmestre** : J'ai déjà pu m'exprimer au conseil de police de lundi dernier pour dire, notamment, que nous devons parfois choisir le lieu où poser les interpellations. Même si elles peuvent toujours être posées au conseil communal, le conseil de police offre un lieu plus propice au débat et à la discussion de problèmes qui dépassent les enjeux strictement saint-gillois.

L'avantage du conseil de police est de permettre à la police de s'exprimer aussi et d'avoir avec les citoyens un dialogue impossible ici puisqu'elle n'est pas présente.

Le nouveau chef de corps de la zone Midi, M. De Landseer, désigné lundi passé, s'est d'ailleurs engagé à avoir un tel dialogue.

S'il convient bien sûr d'adresser des critiques à des policiers lorsque des abus d'autorité sont constatés, j'aimerais qu'on ne soit pas trop réducteurs et qu'on ne prenne pas des raccourcis. Une grande majorité de policiers accomplissent leurs tâches avec sérieux dans un contexte ingrat. Il faut faire la part des choses entre les critiques et les encouragements.

Il faut être sévère vis-à-vis de tout abus d'autorité. Quel intérêt aurais-je, en tant que bourgmestre, à permettre des dérives et des abus d'autorité sinon à donner du crédit à ceux qui critiquent la police.

Dans les griefs adressés à la police, je constate qu'on confond les missions et les responsabilités des différents niveaux d'intervention. Il y a la police fédérale, la police zonale – la police d'intervention – et la police locale, dont UNEUS. Dans les faits imputés, on a parfois tendance à confondre ces niveaux d'intervention.

Dans les actes posés, il faut identifier le niveau de responsabilité. Le recours aux menottes, dont vous avez parlé, ce n'est pas UNEUS. L'utilisation du Flash-Ball, ce n'est pas UNEUS non plus. Le problème est que l'on amalgame et on impute ces comportements à « la » police. Il faut rester prudent.

Certaines critiques ciblent particulièrement la police de proximité. Je ne soupçonne aucun d'entre vous d'être gêné par la présence de la police mais elle peut déranger parfois. Dans certains cas, les critiques de la police ont pour but de cacher quelque chose ou de compliquer le travail d'enquête.

Comme je l'ai dit au Collège ce matin, c'est à un policier d'UNEUS que l'on doit qu'un service d'intervention n'ait pas procédé à un contrôle d'identité, à proximité de la porte de Hal, alors qu'il n'y avait eu ni appel téléphonique ni délit. Voilà, par exemple, l'intérêt d'avoir une police de proximité. Les jeunes les plus âgés ont connu ces contrôles d'identité intempestifs menés par la police zonale de l'époque. Bien souvent, ces interventions ont mis le feu aux quartiers car elles étaient menées dans une totale méconnaissance des réalités du terrain.

Passons aux questions soulevées par votre interpellation. J'aimerais ne pas être trop long mais le sujet est grave.

D'abord, la police a dû faire respecter les mesures sanitaires dans nos quartiers. Elle avait le devoir de le faire car elle ne dépend pas seulement du bourgmestre et de la police

administrative. Je ne veux pas faire de la démagogie et dire que c'est à cause du Conseil national de sécurité que ces mesures ont été prises et que des contrôles effectués car j'aurais moi aussi donné de telles consignes.

Ces « héros du corona », dont vous avez parlé, qui vivent dans les quartiers populaires, justifient pleinement, pour moi, le contrôle des mesures sanitaires parce que ce sont les premiers et, en particulier, les travailleurs de la santé, qui sont susceptibles d'être touchés par la contamination. Ces « héros du corona » nous les connaissons bien puisque nous finançons le réseau des hôpitaux publics.

Vous relevez que le comportement de la police anéantirait les efforts de cohésion sociale entrepris depuis plusieurs années par la commune. Je vous remercie de le rappeler d'autant que je figure parmi les promoteurs d'une série de dispositifs en matière de cohésion sociale, de prévention, etc.

Vous voulez que les services publics soient au service du peuple. Sachez que le peuple s'adresse à nous, et la police pourrait en témoigner, pour demander la sécurisation des quartiers. La grande attente de la population est le renforcement de la sécurité. Comme nous vivons une période troublée, les gens sont inquiets et demandent davantage de sécurité. J'ai appelé cela la double peine car cette demande existe surtout dans les quartiers populaires et défavorisés. C'est une double peine parce que les populations de ces quartiers sont dévalorisées socialement, ont des revenus modestes, vivent dans des logements souvent étriqués et habitent dans des endroits où leur sécurité n'est pas garantie. Voilà la double peine contre laquelle nous devons lutter.

La police doit en effet être la première garante des libertés et des droits fondamentaux. C'est pourquoi je vous rejoins complètement quand vous exigez une police au comportement exemplaire puisqu'elle doit incarner le droit à la sécurité.

Qu'est-ce que UNEUS ? C'est une unité territoriale de la police, comme il en existe dans d'autres communes, dédiée à Saint-Gilles. C'est le principe du *kōban*, mot japonais qui désigne un commissariat de quartier.

Je peux vous entendre lorsque vous affirmez qu'il y a des imperfections dans l'action d'UNEUS. Mais il faut voir ça avec objectivité. D'abord, il ne faut pas confondre les policiers d'UNEUS avec d'autres. Ensuite, il faut veiller à ne pas emporter avec le procès d'UNEUS le procès de la police de proximité. On peut chercher à en corriger les défauts sans remettre en question toute une politique. Sinon l'alternative, c'est de laisser la main à la police zonale et à des policiers qui interviennent sans connaître les quartiers.

*(Remarques sur les bancs du public)*

C'est peut être mieux ? N'oubliez pas l'histoire ! L'histoire, ce sont les interventions de la Brigade anti-criminalité (BAC) – que certains d'entre vous ont sans doute connues –, menées souvent sans beaucoup de discernement par des policiers qui ne connaissent rien des quartiers ! Ne demandez jamais cela ! Je ne soutiendrai jamais une telle proposition parce que vous assisterez à des descentes d'une bande de Rambo...

*(Remarques sur les bancs du public.)*

Vous avez peur pour vos enfants à cause de la police ? Vous n'avez pas peur pour vos enfants à cause des agissements d'autres personnes que les policiers ?

L'évaluation planifiée portera sur un projet de police de proximité. Comme vous l'avez dit, son budget est déjà prévu et le chef de corps va construire une grille d'évaluation. En outre, il nous a dit hier qu'il comptait s'adresser à des personnes extérieures à la zone pour l'aider à effectuer cette évaluation.

Par ailleurs, il existe une série de dispositifs, dans le champ de la politique sociale, de la politique de la jeunesse, de la politique culturelle, de la politique de l'enseignement, destinés à éviter à la police de devoir intervenir. Il faudra aussi les évaluer. La sécurisation des quartiers n'implique pas seulement la police. Elle inclut d'autres acteurs et l'évaluation doit porter sur l'ensemble. Ce n'est pas pour noyer le poisson car il y aura aussi une évaluation d'UNEUS en tant que tel.

C'est à UNEUS que l'on doit une enquête sur des violences sexuelles et du proxénétisme organisé dont la presse a fait écho. C'est à UNEUS que l'on doit d'intervenir quand une quinzaine de personnes traînent un passant isolé sur 20 m en le rouant de coups ! J'ai vu les images ! Quand un individu se balade armé devant la crèche du square Jacques Franck, qui intervient ? La police !

*(Remarques sur les bancs du public)*

C'est son devoir, en effet. Cela signifie qu'il faut une présence policière dans les quartiers.

*(Remarques sur les bancs du public)*

J'ai moi-même souligné l'importance du dialogue et de la rencontre ! Mettons ce dialogue sur pied. Les conditions ne sont pas toujours remplies quand on se stigmatise réciproquement.

*(Remarques sur les bancs du public.)*

Les formations des policiers doivent sans doute être améliorées. Il faudra entendre l'état-major de la police qui souhaite d'ailleurs introduire de nouvelles formations à l'école de police. Il y a des problématiques spécifiques qui doivent être abordées dans les formations.

Vous parlez de contrôle démocratique. Il a lieu maintenant. Il a lieu au Collège de police où, tous les quinze jours, nous examinons les plaintes déposées par les citoyens.

*(Remarques sur les bancs du public)*

Vous avez peur de porter plainte ? Vous avez peur de moi ?

*(Rumeurs)*

Il existe de multiples procédures pour déposer plainte. Déposer plainte est essentiel pour évaluer le travail de la police. Il existe un bureau des victimes. Il y a le comité P...

*(Rumeurs)*

Si vous venez avec un a priori, on ne peut pas discuter !

Je suis assez déçu par votre attitude parce que j'essaie de répondre à des choses concrètes.

Vous parlez d'un dialogue structuré entre les acteurs et soulignez que la priorité doit être donnée à la prévention. C'est évident mais quand des coups de couteau sont donnés dans un café ou en cas d'affrontements physiques, il faut bien que la police soit là. Nous sommes d'accord pour faire le pari de la prévention mais avec tous les acteurs alors et, en sachant, qu'elle ne sera pas possible dans un certain nombre de cas où une intervention policière est requise

Comme vous je ne veux pas être trop long et je vous enverrai un texte plus complet.

En matière de cohésion sociale, des actions sont menées pour améliorer les relations entre les jeunes et la police. J'aimerais rappeler le travail effectué par l'échevin de la Jeunesse. Récemment, en réponse à une question écrite, il nous a fait part de l'avancement de son projet.

Depuis le mois de janvier de cette année, nous travaillons à la mise en place d'une plateforme « Jeunesse 1060 » afin de dégager des pistes pour construire ou reconstruire un dialogue positif avec une partie de la jeunesse saint-gilloise. Nous projetons également de créer un conseil de participation des jeunes où pourrait se discuter un certain nombre de choses et où des policiers pourraient être invités. Je me porte garant d'une telle initiative, où des policiers viennent devant vous pour parler. Chacun viendrait avec ses arguments et un échange pourrait s'ensuivre.

Nous envisageons d'organiser, en octobre prochain, deux journées de réflexion autour de cette thématique à destination des opérateurs du secteur de la jeunesse saint-gillois.

Je pourrais encore rappeler qu'en 2019, des policiers ont rencontré le groupe « jeunesse » de la coordination sociale du CPAS. Ce sont des actions de ce type qu'il faut encourager.

J'en viens aux amendes administratives, pour lesquelles vous citez des chiffres impressionnants.

C'est le fonctionnaire sanctionnateur qui a le pouvoir d'infliger la sanction et de l'annuler. Même si les règles de confinement sont difficiles à respecter, elles sont édictées par le gouvernement fédéral pour protéger la population. Il faut en tenir compte. La plupart des gens, y compris les personnes qui vivent dans des conditions difficiles, les ont respectées. Je tiens à remercier et rendre hommage publiquement à la population qui, dans sa grande majorité, a fait preuve de discipline et de sérieux.

Le but de la sanction administrative est aussi pédagogique, notamment avec la médiation. En outre, les SAC ont été voulues pour éviter de pénaliser – au sens de la procédure pénale – toute une série de faits susceptibles d'handicaper l'avenir des personnes amenées à passer devant un tribunal de police, par exemple.

L'amende, par ailleurs, peut être contestée. On l'a déjà dit à plusieurs reprises. Nous sommes dans un système de droit. Des recours existent et les personnes qui ont reçu un PV peuvent passer par la médiation et c'est la justice qui tranchera.

Quelque 40 amendes ont été infligées et payées ; il y a eu 111 avertissements et 56 dossiers pour contestation. Ce n'est d'ailleurs pas très malin de refuser une injonction ou un avertissement ; ce n'est pas très malin de refuser de décliner son identité et de donner sa carte d'identité, ça ne fait que compliquer les choses. Des dossiers sont toujours en cours de traitement et 55 sont classés sans suite.



Faut-il amnistier toutes les personnes qui ont reçu un PV ?

*(Remarque sur les bancs du public)*

Un geste de ma part ? N'a-t-on pas le droit de voir si oui ou non il y a eu délit puisqu'une médiation est possible et que le contexte dans lequel l'amende a été administrée sera de toute manière analysé.

On peut parler du 1<sup>er</sup> et du 5 mai. Le chef de corps a répondu lundi en Conseil de police. Je vous enverrai ses réponses si vous le souhaitez. Car la police a, elle aussi, sa version des choses.

En ce qui concerne le Flash-Ball, je confirme qu'un policier, venu en renfort parce qu'il y avait des problèmes – des insultes fusaient à l'égard des policiers, l'ambiance s'échauffait, etc., mais il y avait peut-être moyen de s'en sortir autrement –, en a fait usage.

Voilà un bel exemple car celui qui utilise son Flash-Ball n'appartient pas à la brigade UNEUS. L'incident fait d'ailleurs l'objet d'une enquête interne à la police dont vous aurez les résultats.

*(Remarque sur les bancs du public)*

On oublie de dire – et c'est ce qui fait râler parfois la police – que deux policiers ont été blessés. J'ai vu les photos. Un coup de poing américain dans la nuque peut avoir de graves conséquences.

*(Rumeurs)*

Pour le moins, n'y a-t-il pas eu de la violence de part et d'autre ? Il y a la version des uns et celle des autres...

Pour le 1<sup>er</sup> mai, je vous transmettrai la réponse du chef de corps qui est trop longue pour être lue ici. Ceci étant, la réponse est publique.

Le 1<sup>er</sup> mai, on a interdit à des organisations politiques et syndicales de manifester ou d'organiser tout événement. Il y a eu un appel à rassemblement. Était-ce raisonnable alors que nous étions en pleine épidémie et qu'il était interdit à tout le monde de se réunir ? J'ai notamment entendu des manifestants parler de la nécessité d'ouvrir les prisons, etc. Était-ce raisonnable de faire cela ce jour-là ?

*(Remarques sur les bancs du public)*

C'est votre point de vue parce que vous n'avez pas de responsabilités en matière de maintien de l'ordre. On pourrait un jour avoir un débat sur les prisons et je vous montrerais tous les courriers que j'ai envoyés pour parler de la santé des détenus et conditions d'incarcération à la prison de Saint-Gilles... Et ce n'est pas la pire !

Je vous ai répondu pour le 1<sup>er</sup> et le 5 mai. Au Conseil de police, j'ai terminé mon intervention par un appel au dialogue, sans lequel les choses vont s'aggraver et dégénérer. Essayons de nous parler, de nous écouter mutuellement et d'entendre les positions de chacun... Réduire la police dans son ensemble à une bande de gens violents et irresponsables n'est pas très motivant pour les policiers qui se comportent bien.

(Rumeurs)

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB :** Je commencerai par remercier le courage des personnes qui témoignent aujourd'hui. En écoutant M. le bourgmestre, je constate que les lignes ont un peu bougé.

Le principal enjeu de la soirée consiste à reconnaître l'existence d'un problème. C'est le point de départ pour avancer. Oui, il y a un problème d'abus, de violences, de racisme, de sexisme au sein de la police. Cependant, et j'aimerais que ce soit clair, nous ne voulons pas le généraliser à l'ensemble de la police.

À l'heure où se développe un mouvement mondial contre les violences policières et le racisme, il est essentiel de reconnaître ces abus, d'autant qu'en face de nous, des organisations, comme le *Vlaams Belang*, surfent sur la négation du problème, mettent en danger notre État de droit, nos libertés fondamentales et appuient toutes les forces les plus réactionnaires. Reconnaître l'existence d'un problème va nous permettre de lutter contre ces partis qui cherchent à nous diviser sur cette base.

Les témoignages entendus aujourd'hui attestent de la réalité et de la gravité du problème mais aussi les nombreux rapports publiés par des organisations non gouvernementales – celui du délégué général aux droits de l'enfant ou de la Ligue des droits humains, etc. Ces rapports dénoncent notamment le recours au profilage ethnique. Ce soir encore, on a entendu des témoins faire état d'insultes racistes proférées par des policiers... Ces accusations ne signifient pas que l'on remet en cause l'ensemble du fonctionnement de la police ou la nécessité d'avoir une police.

Nous avons aussi entendu les personnes présentes dire qu'elles ont peur pour leurs enfants. Et ces derniers mois, des jeunes sont morts à Bruxelles... Des enquêtes sont en

cours mais on n'a pas confiance dans ces enquêtes. En général, dans ce genre d'affaires, ni le Parquet ni le comité P ne nous inspirent confiance. L'impunité et les mensonges sont trop souvent de mise. C'est très problématique. Quant au ministre de l'Intérieur, il s'aligne sur les courants qui nient l'existence de racisme et d'abus au sein de la police.

Lors des interpellations antérieures, du Collectif des Madres notamment, vous répétiez que, sans plaintes, les témoignages ne sont pas valables. Aujourd'hui, vous étiez plus nuancé.

J'aimerais cependant qu'on puisse entendre aussi les difficultés liées au dépôt de plainte. Les gens renoncent à le faire, d'une part, parce que cela semble inutile et, d'autre part, par crainte des intimidations. Il est indispensable d'agir pour lever ces obstacles.

Avoir une police efficace, qui garantit les droits fondamentaux et la sécurité de tous, relève de l'intérêt général. C'est également dans l'intérêt de la police elle-même car si la confiance est rompue, les tensions augmentent, ce qui complique son travail.

Nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'il faut encourager les policiers mais cela ne peut passer par l'impunité. Contrairement à vous, je ne dirais pas qu'il y a « peut-être » des imperfections dans la brigade UNEUS. Les sources et témoignages sont suffisamment nombreux pour affirmer qu'il y en a sans aucun doute.

La commune va-t-elle oui ou non reconnaître ce soir qu'il y a un problème et qu'elle va le saisir à bras-le-corps pour avancer ?

Nous aimerions savoir, par ailleurs, si des sanctions ont été prises au sein de la brigade. Où en est-on à ce niveau ? Des plaintes ont-elles été déposées ? Vous nous avez dit que les agents de proximité doivent habiter Bruxelles ? Est-ce le cas des membres de la brigade UNEUS ?

Le second enjeu est de prendre des engagements concrets. Dans la mesure où tous les groupes politiques vont s'exprimer, il serait bon que nous prenions des engagements concrets. Nous devons agir dès aujourd'hui.

Dans cette perspective, nous avons déposé une motion afin que nous nous positionnions ensemble sur des mesures concrètes.

Dans ce texte, nous demandons de réaffirmer le rôle de la police, de reconnaître les problèmes existants en son sein et d'entamer des discussions avec la police de la zone Midi sur différents points qui, par ailleurs, figurent déjà dans votre accord de majorité. Le débat ne doit donc pas spécialement avoir lieu au Conseil de police. Nous sommes très bien placés

au conseil communal pour avoir ce genre de discussion et débat puisqu'ils portent sur vos propres engagements.

Très concrètement nous demandons :

- la valorisation des agents de quartier ;
- la généralisation des bodycams ;
- la remise d'un récépissé lors des contrôles d'identité ;
- l'installation de caméras dans les commissariats ;
- un programme de formation contre le racisme et le sexisme pour l'ensemble des agents de la zone ;
- le droit de filmer.

Nous demandons aussi qu'à l'issue de l'évaluation puisse s'ouvrir un véritable débat sur l'avenir de la brigade UNEUS. La prévention, par exemple, fait partie des missions de la brigade mais on ne la voit pas. Il faut que nous puissions, avec les citoyens, décider des missions futures de cette brigade.

Pour faciliter le dépôt de plaintes, celui-ci pourrait se faire dans les antennes de quartier, par exemple.

Nous proposons aussi de revoir la loi sur l'usage des menottes pour les enfants. C'est une question d'intérêt spécifique au droit des enfants.

Nous aimerions que l'on arrête de nous diviser et de nous traiter d'anti-flics sous prétexte qu'il y a des policiers qui font bien leur travail. C'est vrai et on le dit tous.

Il faut arrêter également de mettre en parallèle bavures policières et criminalité car ce sont deux choses différentes.

Monsieur le président, afin que le public présent puisse assister au débat serait-il possible exceptionnellement de traiter la motion que nous avons déposée directement après les interpellations puisqu'elle porte sur le même sujet ?

**M. le président** : Malheureusement, les motions se traitent en fin de séance du Conseil communal.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB** : Il y a deux ans exactement, Mme Catherine Morenville a fait la même demande au conseil communal lorsque le groupe Ecolo était dans l'opposition et cela avait été accepté.

*(Applaudissements sur les bancs du public et du PTB)*

**M. le président** : La parole est à M. El Ghabri.

**M. Mohssin El Gabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen** : Mon groupe condamne de manière très claire les violences et, en particulier, les violences policières. Pourquoi ? Parce que les violences commises par la police se font avec l'autorité de l'État. Un uniforme est quelque chose qui nous engage collectivement et, de ce point de vue, les violences policières menacent la cohésion sociale et la démocratie.

Les violences et les abus policiers sont injustifiables même si, comme l'ont dit M. Picqué et M. Fraiture avant moi, nous sommes conscients des difficultés que rencontre la police et de la souffrance ressentie par la majorité des policiers qui font un travail difficile et se comportent de manière exemplaire. Leur souffrance est celle que ressentent tous ceux qui sont injustement amalgamés à ceux qui se comportent mal. C'est important de le dire et de le reconnaître. Mais cela ne doit en rien réduire notre exigence d'une police exemplaire, essentielle dans une démocratie. Dans le même temps, nous devons lui donner les moyens de répondre à cette exigence. Or, aujourd'hui, la police doit travailler dans des conditions extrêmement difficiles.

Une institution qui fait respecter la loi doit être la première à la respecter scrupuleusement. L'article 27 de la loi sur la fonction de police contient le principe de proportionnalité et dispose que, dans leurs interventions, les policiers ne doivent pas sur-réagir afin d'éviter toute escalade et situation dangereuse.

La période de confinement a aggravé le climat de méfiance entre la police et une partie de la population – la jeunesse des quartiers populaires en particulier, mais pas uniquement.

Les pouvoirs publics ont pour devoir de réduire ce climat de méfiance. C'est la raison pour laquelle, nous avons soutenu il y a quatre ans et soutenons encore aujourd'hui la demande d'une évaluation d'UNEUS. Après huit ans d'existence, il est sain d'évaluer un dispositif pour apprécier si les objectifs de départ sont rencontrés.

Mais cette évaluation doit absolument être indépendante. De son indépendance dépend le retour à la confiance. Nous pouvons également organiser dans les quartiers des débats sur UNEUS mais aussi sur les stratégies de prévention et de sécurité en général pour que chacun puisse avoir conscience de ce qui est mis en place, de ce qui fonctionne et de ce

qui doit être amélioré. Je pense d'ailleurs que le Collège et, singulièrement, l'échevin de la Prévention, prendront des initiatives en ce sens.

Pour reconstruire un climat de confiance, on a besoin des récépissés des contrôles d'identité, des bodycams, etc. Et je suis très content que M. Fraiture, qui est dans l'opposition, s'approprie les mesures prévues dans l'accord de majorité pour la police de la zone Midi, qui, sur ces pratiques, accuse un certain retard par rapport à d'autres zones.

Réduire le climat de méfiance doit passer par un dialogue structuré. Je voudrais à cet égard saluer le travail de concertation et de dialogue avec les jeunes entamé par M. Stevens avant le confinement et qu'il va poursuivre à la rentrée. C'est une étape préalable à la mise en place d'un dialogue structuré entre les associations de jeunesse, les habitants, les commerçants et la police. Qu'il me soit permis de signaler que l'impulsion a été donnée par une question du groupe Ecolo-Groen.

Les éléments que je viens de mentionner ne sont évidemment pas suffisants pour résoudre un problème qui dépasse largement les frontières de notre commune. D'autres communes sont confrontées aux problèmes de violences et de tensions que nous rencontrons dans nos quartiers. Cela évidemment ne nous dédouane pas de la responsabilité d'agir là où nous sommes.

Les mesures prévues dans l'accord de majorité sont des pistes nécessaires. Il faudra les amplifier et accélérer leur mise en œuvre pour tenter d'atténuer les problèmes qui se posent dans certains quartiers et réduire le climat de méfiance qui y règne entre une partie de la population et la police.

**M. le président** : La parole est à Mme Lesia Radelicki.

**Mme Lesia Radelicki, conseillère communale – cheffe de groupe LB** : Je remercie M. Théo Mewis d'avoir pris la parole au nom de gens qui ne se sentent pas en sécurité dans leur propre quartier.

Nous vous avons entendu. La violence, le racisme, le sexisme, qu'ils proviennent de la police ou des citoyens, sont inacceptables.

Comme le disait mon collègue, il est indispensable de rétablir la confiance entre la police et la population. Cela passe par le dialogue. Les conditions de l'établissement de ce dialogue passent par plusieurs canaux : la jeunesse, la cohésion sociale, le CPAS, les associations, la prévention et la police. Nous devons y travailler tous ensemble. Permettre à tout le monde de vivre en sécurité dans son quartier relève de la responsabilité collective.

**M. le président** : La parole est à Mme Celi Rodriguez.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR** : Nous devons reconnaître que les forces de l'ordre doivent travailler dans des conditions très difficiles. Ce fut particulièrement le cas durant la période de confinement en raison des mesures imposées par la crise sanitaire. Nous les remercions d'être là pour la sécurité de tous et parfois au péril de leur vie.

Cependant, les forces de l'ordre doivent aussi avoir un comportement exemplaire. Cela signifie que tout abus, tout dérapage et dysfonctionnement avérés sont inacceptables et doivent être sanctionnés par la justice.

**M. le président** : La parole est à M. Mewis pour sa réplique.

**M. Théo Mewis** : Quand je suis entré, j'étais un homme heureux parce que nous souhaitons lancer un signal au bourgmestre, au Collège et aux conseillers communaux, au nom des trois cents personnes rassemblées devant la maison communale pour soutenir notre interpellation.

Toute personne d'un certain âge connaît la chanson de Dalida « Parole, Parole, Parole ». Parfois, j'ai l'impression qu'ici on ne fait rien d'autre que parler.

Je retiens, monsieur le bourgmestre, que vous avez reconnu l'utilisation d'un Flash-Ball. C'est la seule question à laquelle vous avez répondu.

En revanche, vous vous êtes abstenu de répondre aux autres : Est-ce normal d'utiliser des Flash-Ball ? Est-ce normal que des policiers viennent avec leurs armes confisquer un ballon avec lequel des enfants sont en train de jouer ?

Cela se passe à Saint-Gilles ! C'est honteux ! Saint-Gilles est la commune du serment de saint Gilles. En 1890, 5.000 personnes se sont rassemblées au parc de Saint-Gilles jurant de se battre jusqu'à l'adoption du suffrage universel. Voilà ce que doit être Saint-Gilles et non une commune où la police arrête des enfants. C'est honteux !

Je suis d'accord, M. El Ghabri, avec l'essentiel de vos propos mais vous avez une responsabilité politique ! Vous êtes entrés dans la majorité communale depuis presque deux ans. Et il ne s'est pas passé grand-chose. Il n'y a pas eu de grand changement. L'évaluation indépendante n'a même pas eu lieu. À ce stade, ce n'est plus un compromis, c'est une compromission ! Des gens qui ont voté pour vous ont été arrêtés, déshabillés dans le commissariat sans que cela soit le moins du monde nécessaire. Nous vous demandons à

vous, mais aussi à tous les partis politiques qui siègent au conseil communal, de faire en sorte que ces comportements cessent.

Enfin, notre intervention est une interpellation citoyenne. Nous ne roulons pour personne, pour aucun parti et aucun conseiller. Nous sommes intervenus pour vous informer de ce qui se passe dans la commune et que vous preniez vos responsabilités !

**M. le président** : La parole est à M. le bourgmestre.

**M. Charles Picqué, bourgmestre** : Je suis un élu comme les autres, à ceci près que je suis placé dans une situation plus difficile parce que je dois à la fois brandir la menace de la sanction vis-à-vis de certains policiers sans altérer la motivation des autres. Il faut essayer d'éviter de mettre tous les policiers dans le même sac. Je me félicite d'ailleurs que tous les intervenants aient été nuancés à cet égard. Car cela fait partie du message que je dois transmettre à la police.

Il ne faut pas oublier, et M. Fraiture y a fait allusion, que des forces agissent dans l'ombre pour flatter la population et leur promettre de garantir la sécurité. Vous savez très bien à quel type de mouvement politique je fais allusion. Il ne faut pas non plus ignorer qu'à l'intérieur même de la police un certain désarroi, nourri par des critiques émises sans discernement qui généralisent la responsabilité au corps de police dans son ensemble, pourrait être exploité également.

Nous devons être capables de dialoguer et de reconnaître l'importance de la police.

Il faut garder à l'esprit que la police, même si des améliorations s'imposent, nous protège de quelque chose qui est dans l'air, à savoir les affrontements civils – les bandes contre les bandes, la tentation de faire justice soi-même, l'auto-armement, etc. Selon une enquête de Bruxelles Prévention Sécurité, 44 % des personnes interrogées déclarent porter sur elles des objets pour se défendre. Cela signifie bien que l'on a besoin de la police pour éviter que des différends et des conflits entre citoyens ne dégénèrent...

Il ne s'agit donc pas de condamner l'action policière en général car, demain, je veux être en mesure d'encourager une modification des comportements de la police. Pour cela, il faut pouvoir parler et éviter que les policiers aient l'impression d'être critiqués quoi qu'ils fassent.

Pour ma part, je souhaite ajouter dans le texte de la motion une proposition pour inviter le chef de corps à venir nous exposer la manière dont il conçoit sa mission dans la zone et nous présenter ses projets. Ceux-ci j'en suis sûr tiendront compte de certaines



critiques tout en privilégiant la police de proximité, qui, selon moi, est préférable à une police d'intervention ponctuelle et centralisée.

Continuons ce dialogue. Il y a des blessures de part et d'autre et il faut essayer de les soigner en s'écoutant mutuellement – policiers et citoyens.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB :** Il ne faut pas que du dialogue, il faut aussi de la justice !